

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **KEMCO MEK**
- No CAS: 78-93-3
- Numéro CE: 201-159-0
- Numéro index: 606-002-00-3
- Numéro d'enregistrement: 01-2119457290-43
- UFI: 5NJ6-Q0YP-600M-VRCH
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG
Holländische Strasse 32-36
34246 Vellmar
Deutschland / Germany
Telefon: +49 (0)561 / 8295-0
Telefax: +49 (0)561 / 8295-5110
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
GifTinformatiionszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger


 GHS02 GHS07
- Mention d'avertissement
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
butanone
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: **KEMCO MEK**

(suite de la page 1)

- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation 78-93-3 butanone
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 201-159-0
- Numéro index: 606-002-00-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Migraine
Vertiges
Etourdissement
Nausées
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Autres indications: Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: KEMCO MEK

(suite de la page 2)

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Veiller à une aération suffisante.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C
Stocker au sec.

- Classe de stockage:

3

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
	risque de pénétration percutanée

- Informations relatives à la réglementation

VLEP: ED 1487 12.2020

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: **KEMCO MEK**

(suite de la page 3)

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtere A/P2

Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

- Protection des mains:

- Matériau des gants

Matériaux recommandés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Temps de pénétration (min.): < 480

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

épaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm

Temps de pénétration (min.): < 10

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166 protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- État physique

Liquide

- Couleur:

Incolore

- Odeur:

Agréable

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

-86 °C

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

80 °C

- Inflammabilité

Non applicable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

1 Vol %

- Supérieure:

11,5 Vol %

- Point d'éclair

-9 °C

- Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Viscosité:

- Viscosité cinématique à 20 °C

1 mm²/s

- Solubilité

- l'eau à 20 °C:

290 g/l

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

- Densité et/ou densité relative

- Densité à 20 °C:

0,81 g/cm³

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: **KEMCO MEK**

(suite de la page 4)

- 9.2 Autres informations

- Aspect: Liquide
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 100,0 %
- VOC (CE) 100,00 %
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles

- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: **KEMCO MEK**

(suite de la page 5)

- Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

78-93-3 butanone

Oral	LD50	2.193 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	mg/l (Skeletonema costatum)
	LC50/4 h	34 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

78-93-3 butanone

LC50	2.990 mg/l (Pimephales promelas) (96h; OECD 203)
EC50	1.972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h; OECD 201)
EC50	308 mg/l (Daphnia magna) (48h; OECD 202)
EC0	1.150 mg/l (Pseudomonas putida) (16h; DIN 38412)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: **KEMCO MEK**

(suite de la page 6)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

17 02 03 matières plastiques

- Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- **ADR, IMDG, IATA** UN1193

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- **ADR** 1193 ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE)
- **IMDG, IATA** ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **ADR**



- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

- **IMDG, IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3

- 14.4 Groupe d'emballage

- **ADR, IMDG, IATA** II

- 14.5 Dangers pour l'environnement

- **Marine Pollutant:** Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

33

- No EMS:

F-E,S-D

- Stowage Category

B

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- **ADR**

- Quantités limitées (LQ)

1L
Code: E2

- Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: **KEMCO MEK**

(suite de la page 7)

- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D/E

- IMDG	1L
- Limited quantities (LQ)	Code: E2
- Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1193 ÉTHYLMÉTHYLÉTONE (MÉTHYLÉTHYLÉTONE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées -

ANNEXE I la substance n'est pas comprise

- Catégorie SEVESO

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application

des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application

des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et

électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en

vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

3

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

3

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique:	research & development
- Contact:	research & development
- Date de la version précédente:	18.11.2021
- Numéro de la version précédente:	6
- Acronymes et abréviations:	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organisation ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO) ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Sources	- www.echa.europa.eu - www.baua.de

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 19.11.2021

Nom du produit: KEMCO MEK

(suite de la page 8)

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition

- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition** Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs** Eviter le contact avec les yeux.
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit** N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection** Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
Gants de protection
- **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.